

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11.03.2024**

Date de convocation : 06.03.2024

Conseillers en exercice : 9

Présents : 8 - **Votants** : 9

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents :

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ conseillère municipale.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE conseillers municipaux.

Procuration : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI.

La séance est ouverte à 20h30.

Jean-Pierre PLANCADE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 19.02.2024, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

- 1°) Signature de la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude
- 2°) Modification N°12 des statuts de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais
- 3°) Convention de mise à disposition de vélos par « La roue qui tourne »
- 4°) Cession du véhicule AMI Citroën
- 5°) Acquisition d'un véhicule d'occasion projet Mobilité
- 6°) Mobilité - service d'autopartage
- 7°) Accompagnement à l'élaboration d'un Plan Guide
- 8°) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Plan Guide

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Signature de la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude

La commune de Laurabuc s'engage à mettre en œuvre les préconisations énoncées dans la charte à l'échelle du territoire de la collectivité en :

- prenant soin des arbres existants, dans le cadre de leur gestion, par des interventions dans les règles de l'art, respectueuses du végétal et de la biodiversité ;
- protégeant les arbres existants au cours des chantiers à proximité ;
- développant une démarche d'augmentation du patrimoine arboré par des plantations qualitatives ;
- communiquant sur la thématique de l'arbre et du paysage auprès des citoyens et en les sensibilisant sur la nécessité de les sauvegarder.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

2°) Modification N°12 des statuts de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 15 février 2024, la modification de ses statuts suite à la demande de transfert de la commune de SAINT MARTIN LALANDE de la compétence Accueil de Loisirs Extrascolaires (vacances et/ou séjours) à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

3°) Convention de mise à disposition de vélos par « La roue qui tourne »

Le but de cette convention était de mettre à la disposition des habitants du Lauragais plusieurs moyens de mobilité (vélo, scooter et voiture sans permis électrique) permettant l'insertion sociale, la mobilité professionnelle et le développement touristique. Yo'secours et Ô Petit Buc ayant cessé leurs activités, il convient d'établir une nouvelle convention.

L'association LA ROUE QUI TOURNE basée à Castelnaudary propose en location des vélos (VTC, VTT, VAE) dans le cadre du service d'aide à la mobilité (location sociale) et pour les loisirs.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, d'encourager la pratique du vélo au quotidien et développer l'offre touristique sur la commune, la maire de Laurabuc met à disposition de la Roue qui Tourne un local rénové afin de déposer un parc de vélos destiné à la location.

La présente convention propose donc un partenariat entre l'association et la commune de Laurabuc dont la finalité serait la mise à disposition des habitants de Laurabuc et alentours des moyens de mobilité écologique et répondant à une demande sociale et touristique.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

4°) Cession du véhicule AMI Citroën

Le véhicule AMI Citroën immatriculé GP-471-LN, acquis par la collectivité en juin 2023, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 20 kms, doit être vendu du fait de la complexité pour l'assurer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 7 000 €. Monsieur Guillaume CHRIST ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix de 6 800 €.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

5°) Acquisition d'un véhicule d'occasion projet Mobilité

La Commune a besoin de disposer d'un véhicule d'occasion thermique qui serait mis à la location tel que prévu dans le projet Mobilité. Ce véhicule permettra aux administrés sans moyen de locomotion d'effectuer des déplacements et/ou de partager une destination.

Monsieur le Maire rappelle que sept devis ont été reçus et transmis aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés - d'acquérir un véhicule d'occasion de marque Renault modèle TWINGO III pour un montant de 13 000 €.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

6°) Mobilité - service d'autopartage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet Mobilité prévoit un service d'autopartage. La commune par délibération N°13/2024 va acquérir un véhicule d'occasion thermique qui serait mis à la location afin de permettre aux administrés sans moyen de locomotion d'effectuer des déplacements et/ou de partager une destination.

Il est rappelé au conseil municipal les modalités de l'autopartage. Il a été décidé de mettre un véhicule au service d'autopartage dans le cœur de village, de confier l'exécution du service d'autopartage à la SCIC Citiz, de souscrire à la redevance annuelle variable avec déduction du Chiffre d'affaires réalisé d'un montant de 6 162 euros HT par an sur 5 ans et de souscrire à une part sociale d'un montant de 750,00 euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

7°) Accompagnement à l'élaboration d'un Plan Guide

le projet plan guide sur le village qui comporte les points suivants :

- construction d'équipements publics (salle polyvalente, station d'épuration),
- restructuration d'équipements publics existants (extension de la Mairie pour accueillir la Poste, extension de la bibliothèque avec la Poste actuelle, devenir de la salle polyvalente actuelle)
- aménagement de nouveaux espaces publics (place du village, aires de stationnement, espace de détente aux abords de ruisseau, réseau communal de cheminements doux, dédensification du cœur de village)
- requalification d'espaces publics existants (esplanade/parvis de la Mairie, espace multisport).

Face à la multitude des projets envisagés, la commune souhaite être accompagnée afin de disposer d'une vision globale à long terme sous forme d'un plan guide.

L'atelier sillonne et territoire+ proposent ainsi d'apporter conseils et expertise à la commune en vue de :

- définir une stratégie globale pour le village constituant un cadre de référence de court, moyen et long termes répondant aux enjeux attendus par la collectivité,
- définir un plan-guide permettant l'engagement d'un programme d'actions pluriannuel intervenant sur les équipements publics et espaces publics (plan d'action, phasage opérationnel de travaux avec hiérarchisation et priorité d'intervention).

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

8°) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Plan Guide

Une demande de subvention va être sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%) pour l'accompagnement et l'élaboration du plan guide.

Le devis établi s'élève à 7 000 euros HT soit 8 400 euros TTC :

Elaboration d'un plan guide, commune de Laurabuc	Territoire+ Anne MIRASSOU			Atelier Sillonne Marion BENOI			TOTAL
	Urbaniste			Urbaniste/paysagiste Architecte			
	nb de jour		500	nb de jour		500	
	sur site	bureau		sur site	bureau		
PHASE 1 : recensement des projets	0,5	1	€ 750,00	0,5	1	€ 750,00	€ 500,00
Réunion de démarrage	0,5		250	0,5		250	€ 500,00
Réalisation d'une cartographie exhaustive des projets souhaités par la commune		1	500		1	500	
PHASE 2 : réalisation de fiches actions par projet	0,5	1	€ 750,00	0,5	3,5	€ 2 000,00	€ 2 750,00
Elaboration des fiches actions		1	500		3,5	1750	€ 2 250,00
Réunion de présentation	0,5		250	0,5		250	€ 500,00
PHASE 3 : élaboration du plan guide	0,5	1	€ 750,00	0,5	1	€ 750,00	€ 1 500,00
Réalisation du plan guide		1	500		1	500	€ 1 000,00
Réunion de présentation	0,5		250	0,5		250	€ 500,00
Concertation	0,5	2	€ 1 250,00				
Préparation du support		2	1000				
Animation et compte rendu	0,5		250				
TOTAL GENERAL MISSION HT			€ 3 500,00			€ 3 500,00	€ 7 000,00
TVA			€ 700,00			€ 700,00	€ 1 400,00
TOTAL MISSION TTC			€ 4 200,00			€ 4 200,00	€ 8 400,00

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

II - Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Les Conseillers,